



FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES DE LOIR-ET-CHER À LA COMMANDE PUBLIQUE

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a eu le plaisir de réunir des chefs d'entreprises (TPE et PME) du département afin d'échanger sur les actions à mener pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics. L'occasion de présenter les résultats d'une enquête menée par le Département à ce sujet.

En mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé de donner une impulsion nouvelle à sa politique d'achat en adoptant un plan d'actions pour les quatre prochaines années « **Loir-et-Cher 2021 : une stratégie d'achat durable, responsable et local** ».

Pour le volet **responsable**, il s'agit de s'intéresser aux modes de production des entreprises (achats plus éthiques) et à leurs clauses d'insertion sociale (emploi de personnes handicapées ou en précarité).

Par achat **durable**, on entend le développement des achats respectueux de l'environnement (produits écolabellisés, recyclés, économes en énergie...).

Enfin, cette stratégie passe par le soutien à l'économie locale en facilitant l'accès des TPE et PME aux marchés publics et en favorisant les circuits courts.

Les entreprises du département ont été invitées à répondre à une enquête en ligne afin de définir et engager des mesures visant à faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics.

« J'ai souhaité réunir les chefs d'entreprises Loir-et-Chériens afin que nous travaillions ensemble à l'élaboration d'un plan d'actions permettant de leur faciliter l'accès à la commande publique. J'ai à cœur que le Département facilite l'accès à ses marchés publics afin que des petites et moyennes entreprises puissent y répondre. C'est un levier important pour soutenir l'économie de notre territoire. » expliquait **Nicolas Perruchot**.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

« Loir-et-Cher 2021 : une stratégie d'achat durable, responsable et local » : les axes de travail

Axe n° 1 - Achat durable

Développer des achats respectueux de l'environnement

- 1-1 Privilégier l'achat de produits écolabellisés
- 1-2 Consommer de manière raisonnée
- 1-3 Limiter les déchets et/ou développer leur valorisation
- 1-4 Réduire notre empreinte carbone
- 1-5 Développer l'utilisation des énergies renouvelables

Axe n° 2 - Achat responsable

Développer une commande publique sociale et solidaire

- 2-1 Développer des marchés réservés au secteur protégé ou adapté et au secteur de l'insertion par l'activité économique
- 2-2 Poursuite du développement des clauses d'insertion sociale dans nos marchés
- 2-3 Privilégier des achats plus éthiques

Axe n° 3 - Achat local

Soutenir l'économie locale

- 3-1 Faciliter l'accès des TPE - PME du Loir-et-Cher à la commande publique
- 3-2 Favoriser les circuits courts

En détails sur : <http://www.le-loir-et-cher.fr/achats>

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12